

COMMUNE DE DOISCHE
DOSSIER REF. COMMUNE : PU/11/12/A/AF

AVIS – URBANISME.

L'Administration Communale de DOISCHE fait savoir que M. HANTSON Jonathan, demeurant Chaussée de Charleroi, 26 Bte 1/1 à 6061 MONTIGNES-SUR-SAMBRE a introduit une demande de permis d'urbanisme, ayant trait à un terrain sis à DOISCHE - 1^{ère} Division – DOISCHE, rue Martin Sandron, cadastré Section B n° 296 H.

Le projet consiste en LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE et présente les caractéristiques suivantes :

Il s'agit d'une habitation unifamiliale comprenant un garage accolé en façade latérale nord à toiture plate « verte ».

Largeur façade avant (habitation et garage) : 13.79 M, profondeur max. : 8.09 M , H sous gouttières habitation : 5.35 M, H. sous faîte habitation : 8.49 M, H garage : 2.95 M.

Enquête effectuée en application de l'article 330-11° impliquant l'article 113 du C.W.A.T.U.P.E -
Demande de dérogation aux prescriptions urbanistiques du lotissement en vigueur pour :

III. Implantation

Soit le volume principal ou l'ensemble qu'il forme avec un volume secondaire adossé à son pignon s'implantera:

- sur le lot 1 sur la limite séparatrice avec le lot 2.

Soit le volume principal s'implantera avec un recul compris entre 3,50 m et 4,50 m par rapport à :

- la limite séparatrice avec le lot 2 pour le lot 1.

Les éventuels futurs volumes secondaires s'implanteront prioritairement dans cet espace

IV. Toitures, D

De petits éléments de liaisons ou de finitions peuvent être prévus, tels qu'éléments de toitures plates.

3) VII. Matériaux de construction, A. Les Murs

Les parements des murs seront exécutés au moyen d'un ou plusieurs matériaux suivants:

- en briques de ton rouge/brun uniforme et avec joint de ton moyen à foncé ;

- en briques revêtues d'une peinture de ton blanc laissant apparaître l'appareillage de la maçonnerie.

pour le(s) motif(s) suivant(s) :

1) III. Implantation : le choix d'implanter le volume secondaire sur le pignon côté lot A se justifie par l'orientation du terrain. En effet, dans une démarche de développement durable nous avons préféré d'une part, préserver le pignon orienté sud afin de l'exploiter pour maximiser les apports naturels de lumière et de chaleur dans l'habitation et d'autre part, minimiser l'impact du nord sur les déperditions de chaleur en ne créant qu'une seule baie sur le pignon côté lot A.

2) IV. Toitures, D : le choix de la toiture plate se justifie d'une part, que s'agissant d'un volume secondaire, cette volumétrie lui permet de donner une lisibilité de la hiérarchie des volumes et d'autre part, elle apporte au bâtiment une touche contemporaine tout en respectant le caractère rural des constructions voisines.

Il est projeté de rendre cette toiture plate « verte » afin qu'elle puisse s'intégrer au cadre vert du paysage mais aussi pour les avantages qu'elle procure: régulation hygrométrique, isolation thermique, vues plus agréables pour les baies donnant sur celle-ci.

3) VII. Matériaux de construction, A. Les Murs : le choix d'utiliser une brique de ton gris foncé pour le volume secondaire se justifie premièrement, par la lecture de la hiérarchie volume secondaire - volume principal et deuxièmement, par le rapprochement au contexte local du village composé également de bâtiment au parement de ton gris (pierre bleue).

Les réclamations et observations sont à adresser au Collège Communal du **31.01.2012 au 14.02.2012 à 12 heures au plus tard.**

Tout tiers intéressé peut obtenir des explications techniques, exprimer ses observations et réclamations par télécopie (FAX **082.214.739**), par courrier électronique (francoise.anceau@doische.be ou sabine.collard@doische.be) , par courrier ordinaire ou formulées aux agents communaux délégués : Mmes ANCEAU Françoise ou COLLARD Sabine, avant la clôture de l'enquête ou le jour de la séance de clôture de l'enquête (14.02.2012); à peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés ; les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par les agents délégués précités.

Le dossier peut être consulté à la maison communale les jours ouvrables (du lundi au vendredi de 8 heures 30' à 12 heures, le mercredi également de 14 à 16 heures) ou sur rendez-vous en dehors des heures d'ouverture des bureaux (082/214.734 ou 214.735). Tout tiers intéressé peut obtenir des explications techniques.

Une réunion accessible au public est organisée le 09.02.2012 de 9 heures à 9 heures 30' à l'Administration Communale de DOISCHE, rue Martin Sandron, 114 5680 DOISCHE.

A DOISCHE, le 26 janvier 2012.

PAR LE COLLEGE :

Le Secrétaire,ff,

Le Bourgmestre,

(s) S. COLLARD

(s) A. DRICOT